

## ANNEXE 1 -

## Données essentielles des conventions de subvention

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2024-02-09	Les mille lieux du Berry	83 046 401 200 012	Avenant n° 13 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des sites : le pôle du cheval et de l'âne, le pôle des étoiles, la halle de GROSSOUVRE espace métal, base de loisirs de Goule, base nature-aventure de SIDIAILLES, adaptant le montant de la compensation financière des obligations de service public pour 2024.	1 800 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 50 % dans un délai de maximum de 30 jours à compter du vote du budget primitif par l'assemblée départementale Solde : 50 % avant fin juin de chaque année	2024-02-13_2024-06-30		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-11-14	Union nationale du sport scolaire	77 567 565 502 669	Avenant n° 2 bis au contrat d'objectifs 2021-2024 relatif à : - l'organisation d'une journée Olympiades des collégiens en septembre 2023 au centre régional jeunesse et sports d'AUBIGNY-SUR-NERE dans le cadre de l'appel à projet départemental Terre de Jeux.	8 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-12-13		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-12-13	Union nationale du sport scolaire	77 567 565 502 669	Avenant n° 2 ter au contrat d'objectifs 2021-2024 relatif à : - l'organisation de deux journées Olympiades des collégiens en 2024 dans le cadre de l'appel à projet départemental Terre de Jeux.	16 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné Acompte : 80 % à la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2023-12-13_2024-09-30		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-11-16	BOURGES Foot 18	89 973 443 800 018	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement 2023 dans le cadre du soutien aux clubs dont les équipes évoluent en national. Subvention complémentaire pour le fonctionnement général.	5 025,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-12-20		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-12-13	Union BOURGES Cher Cyclisme	43 890 247 000 014	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la manifestation "PARIS-BOURGES 72ème édition". Subvention complémentaire pour l'organisation de cette manifestation.	3 000,00 €	Aide en numéraire	Unique	2023-12-15		Non	1
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-12-13	SARL Signature	37 829 480 500 031	Avenant n° 1 à la convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement dans le cadre des actions de valorisation de l'image du Département et des actions d'éducation, d'intégration et de cohésion sociale, modifiant les modalités de versement du solde de la subvention. Modification des conditions de versement de la subvention.	50 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 70 % dans un délai de trois semaines à compter de la notification et au vu des justificatifs demandés Solde : 30 % au vu des justificatifs demandés	2023-07-14_2024-08-31		Non	1

nomAttribuant	idAttribuant	dateConvention (1)	nomBeneficiaire (2)	idBeneficiaire (3)	objet (4)	montant (5)	nature (6)	conditionsVersement (7)	datesPeriode Versement (8)	idRAE (9)	notification UE (10)	pourcentage Subvention (11)
DEPARTEMENT DU CHER	22 180 001 400 013	2023-12-01	Comité du Cher d'athlétisme	77 502 055 500 030	Avenant n° 2 bis au contrat d'objectifs 2021 - 2024 relatif à : - une subvention complémentaire pour l'organisation du premier marathon du Cher dans le cadre du label Terre de Jeux 2024.	60 000,00 €	Aide en numéraire	Échelonné : Acompte : 80 % à compter de la notification Solde : 20 % au vu des justificatifs demandés	2023-12-06_2024-09-30		Non	1

(1) Date de la convention de subvention au format AAAA-MM-JJ (Exemple : 2016-02-24)

(2) Raison sociale du bénéficiaire

(3) Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) - Taille : 14

(4) Objet de la subvention - Taille maximum : 256 caractères

(5) Montant total de la subvention en décimal - Le séparateur des décimales est la virgule.

(6) Nature de la subvention - Liste (plusieurs choix possibles, séparés par des virgules) : aide en numéraire, aide en

(7) Valeurs possibles : unique, échelonné, autre (décrire les conditions de versement) - Taille maximum : 256

(8) Si la date exacte d'un versement n'est pas encore connue, indiquer une période vraisemblable de versement. Si

(9) Numéro unique de référencement au répertoire des aides aux entreprises : Donnée optionnelle si le dispositif est

(10) Si le dispositif a fait l'objet d'une notification conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 1407/2013 de européenne aux aides de minimis - Mention : oui ou non

(11) Dans les cas où la subvention est accordée à plusieurs attributaires au titre d'un même projet, la répartition de la Décimal - Le séparateur des décimales est la virgule. Exemples : 1 si la subvention n'a qu'un seul bénéficiaire ; 0,35